



ATELIER PERMANENT DE PROJETS DE FILM DOCUMENTAIRE
pour les réalisateurs domiciliés en Normandie
les 23 et 24 mars 2023

Normandie Images propose aux auteurs réalisateurs de Normandie porteurs d'un projet de film documentaire en cours d'écriture ou de réalisation, un atelier sur deux jours, jeudi 23 mars et vendredi 24 mars, à Caen ou à Rouen.

Avec l'accompagnement du réalisateur Jacques Deschamps* et de la productrice Colette Quesson (A Perte de Vue)*, sous forme d'échanges collectifs et individuels, l'atelier permettra d'apporter aux participants un cadre de réflexion sur les enjeux artistiques de leurs projets, prenant appui sur une analyse du "matériel" des films en cours d'écriture et de réalisation : note d'intention, rushs, séquences en cours de montage...

Cet atelier est destiné aux auteurs réalisateurs domiciliés en Normandie, plus ou moins confirmés, porteurs d'un projet de film documentaire, quel que soit le stade d'avancement du projet (écriture/développement/production/post production).

La participation à l'atelier est gratuite.

Le nombre de participants étant limité, les demandes de participation feront l'objet d'une sélection.

Les candidats qui postulent s'engagent à être disponibles les deux jours, à transmettre leur dossier aux autres participants, à lire les projets des autres participants et voir les films qui seront transmis en préparation à l'atelier.

Pour postuler, les candidats doivent transmettre leur demande de participation avant le 5 mars par mail à fannychereau@normandieimages.fr avec un dossier PDF comprenant :

- une lettre de motivation
- une présentation du projet de film, quel que soit son stade d'avancement, mais a minima, dont les intentions permettent de percevoir un projet de film : note d'intention de quelques pages, 15 maximum
- éventuellement, un choix d'images de repérage, tests, séquences en cours de montage...
- un CV
- un justificatif de domicile nominatif (liste des documents acceptés page suivante).

La réponse aux demandes sera transmise le 8 mars.

Contact :

Fanny Chéreau, Responsable fonds d'aide création cinéma audiovisuel et accompagnement des professionnels

02 31 06 23 29 - fannychereau@normandieimages.fr

***JACQUES DESCHAMPS** est réalisateur. Né en 1956, diplômé de l'IDHEC, il a écrit et réalisé une vingtaine de films documentaires, dont *La ville d'Hugo* (1987), *Le regard ébloui* (1988), *Canova mutilé* (1992), *La victoire de Cézanne* (2006), *Romanès* (2012), *Mograbi Cinéma* (2013), *Les Petits Maîtres du Grand Hôtel*, une comédie documentaire et musicale (2019). Il a réalisé trois longs-métrages de fiction : *Méfie-toi de l'eau qui dort* (1996, primé au Festival de Venise), *La fille de son père* (2001) et *Tsunami* (2016). Il mène parallèlement des activités pédagogiques, intervenant à la Femis, au Master documentaire de Lussas-Grenoble et aux résidences d'écriture documentaire de DocMonde.

***COLETTE QUESSON** a initié A Perte de vue en 2011 pour produire des courts et longs métrages, fiction et documentaire, et des courts métrages d'animation. Elle cherche à produire des films qui nous élèvent, nous engagent et ouvrent grand l'horizon ! Elle accompagne les projets de l'écriture à la diffusion, et aime coproduire, pour travailler en complémentarité et permettre la faisabilité de projets ambitieux. Précédemment, Colette Quesson était coordinatrice générale du Festival Premiers Plans d'Angers, a travaillé au démarrage du réseau européen de salles Europa Cinemas. Elle a été responsable du fonds d'aide de Ciclic-Région Centre, participant au financement de productions indépendantes et de beaucoup de premiers films.



JUSTIFICATIFS DE RÉSIDENCE EN NORMANDIE

Pour justifier l'adresse de son domicile en Normandie, l'un de ces documents, nominatif et de moins de 3 mois ou de l'année en cours s'il s'agit d'un justificatif annuel, doit être présenté (les mentions confidentielles sont à supprimer) :

- avis de taxe d'habitation ou de taxe foncière
- attestation d'assurance habitation
- attestation titulaire de contrat de fournisseur d'énergie
- quittance de loyer
- relevé de la Caf mentionnant les aides liées au logement
- attestation pôle emploi
- attestation d'assurance de responsabilité civile
- avis d'impôt ou de non imposition sur les revenus
+ pour les moins de 25 ans rattachés au foyer fiscal des parents, déclaration des revenus faisant apparaître les prénom, nom et date de naissance du jeune

Ne sont pas acceptées les factures et les attestations sur l'honneur.